



COMMISSION SPORTIVE

- CALENDRIERS JEUNES et FEMININS - PROCES-VERBAL N° 20

Réunion du Mardi 7 Janvier 2025 à 10 heures

Présent : BONNET Philippe

Présents en visioconférence : DELCROIX Laurent, TERCIER Pierre

Présents par courriel : CECROPS Géraldine, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis et TORTAY Michel

Assistant à la réunion : CUVILLIER Alexis (Conseiller technique en charge du Football Féminin), DUPIN Camille (Président JT2F) et MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

Assiste en visioconférence : MAJCHRZAK Laurent (Conseiller technique)

CALENDRIERS 2^{ème} PHASE JEUNES et CHAMPIONNATS FEMININS (Adulte et Jeunes) :

Sous réserve des procédures en cours ou à venir, la Commission établit les poules (selon classement 1^{ère} phase et/ou géographiquement) et les calendriers pour la 2^{ème} phase des Championnats Jeunes U18 à U13 et des Championnats Féminins (voir site du District Indre et Loire de Football – rubrique : compétitions).

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition.

U18 BI-DEPARTEMENTAL 37/41 :

Suite au classement de la 1^{ère} phase, la Commission valide l'accès en championnat U18 Bi-Départemental 37/41 des deux premiers du championnat Elite et du vainqueur du match de barrage opposant les deuxièmes :

- Poule A : LOCHES AC 1
- Poule B : AZAY CHEILLE SC 1
- Vainqueur match barrage : STE MAURE MAILLE FC 1

Ce championnat est géré par le District du Loir et Cher (41).

U17 :

La Commission prend connaissance du procès-verbal de la Commission départementale d'Appel disciplinaire en date du 6 Janvier 2025. Après étude des classements au 7 janvier 2025, elle décide de fixer le match de barrage suivant :

- **AZAY CHEILLE SC 1 (2^{ème} poule A) c/ CHANCEAUX AS 1 (2^{ème} poule D)** le mercredi 8 janvier 2025.

Le 2^{ème} match de barrage opposant les deuxièmes des poules B et C a eu lieu le 21 décembre 2024 :

- **MONTLOUIS FC 1 (2^{ème} poule B) : 9 buts - LOIRE ET VIGNES US 1 (2^{ème} poule C) : 0 but.**

U15 R2 : (pour rappel parution PV Commission sportive du 16 Décembre 2024)

Les équipes qui accèdent sportivement au championnat **U15 R2** sont :

- **AVOINE O. CHINON CINAIS 1 (1^{er} en U15 Elite Poule A)**
- **EB SAINT CYR/LOIRE 2 (1^{er} en U15 Elite Poule B)**

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Fin de la réunion à 17 heures.

Laurent DELCROIX


Président de séance

Philippe BONNET


Secrétaire de séance